

DEPARTEMENT : ESSONNE
ARRONDISSEMENT : EVRY
CANTON : MILLY la FORET
COMMUNE : BOIGNEVILLE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 10/11/2016

Date d'affichage : 24/11/2016

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 NOVEMBRE 2016

L'An deux mil seize, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, M. Jean-Claude DAMPIERRE, M. François DESTOUCHES, Mme Josette BERNARD, M. Jean-Pierre ROUITS, M. Denis FARAUULT, M. Sébastien VALLEE

Était absent excusé représenté : M. Bernard SAVARIEAU représenté par M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Étaient absents : M. Octave MANSET, Mme Eliane LARGANT, Mme Sonia FERREIRA

M. Sébastien VALLEE a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2016
2. Approbation de l'AGENDA 21 « Notre Village Terre d'Avenir » programme 2 (2016/2019)
3. Aménagement d'un logement dans une ancienne remise : Mission OPC (ordonnancement pilotage et coordination des entreprises) proposé par le cabinet d'architecture abdpa
4. Validation de la délibération relative au RIFSEEP suite à la saisine du Comité Technique Paritaire
5. Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
6. Avis sur la modification du périmètre des arrondissements proposé par l'Etat
7. Remplacement de l'alarme dans la boutique multiservice
8. Rapport annuel 2015 du SIARCE sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
9. Rapport défense incendie 2016 de la Société des Eaux de l'Essonne
10. Rapport d'activités 2015 du SIROM sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers
11. Divers

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 OCTOBRE 2016

Le compte rendu de séance du conseil municipal du 14 octobre 2016 est adopté à l'**UNANIMITE**

2. Approbation de l'AGENDA 21 « Notre Village Terre d'Avenir » programme 2 (2016/2019)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 12 février 2010, portant sur l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 21 local « Notre Village, Terre d'Avenir ». L'obtention du label a été effective en 2011.

Suite à l'évaluation effectuée le 26 février 2015 par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage, il présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir », Programme 2 et la soumet au vote.

Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE la Charte « Notre Village Terre d'Avenir », Programme 2

3. Aménagement d'un logement dans une ancienne remise : Mission OPC (ordonnancement pilotage et coordination des entreprises) proposé par le cabinet d'architecture abdpa

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 19 octobre 2015 relatif au lancement du marché de réhabilitation d'une ancienne remise dans le cadre du programme de transition énergétique signée en date du 12/10/2015

Vu la proposition d'honoraires pour la mission OPC (ordonnancement pilotage et coordination des entreprises du chantier) établie par « abdpa sarl d'architecture » sise 12, rue Abel Hovelacque à Paris 13^{ème} pour un montant de 2720 € H.T. soit 3264 € TTC

Considérant que le cabinet d'architecture « abdpa » a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre (APD, PRO-DCE, ACT) ainsi que le suivi de chantier pour la transformation de la remise agricole en logement situé au 16, place de l'Eglise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**UNANIMITE**,

RETIENT le cabinet d'architecture « abdpa sarl d'architecture » sise 12, rue Abel Hovelacque à Paris 13^{ème} pour assurer la mission OPC (ordonnancement pilotage et coordination des entreprises du chantier) pour les travaux d'aménagement d'un logement dans une ancienne remise située au 16, place de l'Eglise.

CHARGE Monsieur le Maire de signer le contrat d'architecte pour travaux sur existants.

DIT que la dépense d'un montant de 2720 € HT. soit 3264 € TTC sera prévue au budget primitif 2017

4. Validation de la délibération relative au RIFSEEP suite à la saisine du Comité Technique Paritaire

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2014-513 du 16 décembre 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 20 mai 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis favorable du comité technique réuni en date du 25 octobre 2016

L'organe délibérant, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

PREND ACTE de l'avis favorable du CTP réuni en date du 25 octobre 2016

ENTERINE la délibération du 09 septembre 2016 pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP qui sera effectif au 1^{er} décembre 2016

ABROGE la délibération du 25 mars 2013 relative à la mise en place de la P.F.R. (prime de fonction et de résultat) à compter du 1^{er} décembre 2016.

5. convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 et notamment son article 139 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret 2005-324 en conseil d'Etat du 07 avril 2005 définissant les modalités de télétransmission ;

Considérant qu'il convient préalablement de passer une convention entre le représentant de l'Etat et la commune de BOIGNEVILLE pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITE**

AUTORISE la transmission électronique des actes de la commune au représentant de l'Etat

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels nécessaires.

6. Avis sur la modification du périmètre des arrondissements proposé par l'Etat

Monsieur le Maire fait part d'un courrier daté du 03/11/2016 émanant de la Préfecture de l'Essonne relatif à la modification du périmètre des arrondissements suite à la nouvelle étape de la réforme de l'administration territoriale engagée par le Gouvernement.

La feuille de route arrêté par le 1^{er} ministre comporte 8 chantiers prioritaires dont celui relatif à l'échelon infra-départemental, emportant notamment la rénovation du réseau des sous-préfectures.

Plusieurs scénarios au niveau départemental ont été échafaudés et les modifications proposées relatent, pour notre secteur, un élargissement de l'arrondissement d'Etampes aux 12 communes rattachées à la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V).

Ceci aurait pour objectif une volonté de maintenir les équilibres entre les arrondissements du département et de mieux adapter leur périmètre à la nouvelle carte de l'intercommunalité et aux grands projets du département.

Les communes sont appelées à donner leur avis sur ce scénario avant le 02 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITE**

SONT FAVORABLES à la proposition du nouveau périmètre des arrondissements organisé selon un élargissement de l'arrondissement d'Etampes aux 12 communes de la CC2V.

7. Remplacement de l'alarme dans la boutique multiservice

Monsieur le Maire explique que la boutique multiservice dispose d'une alarme qui présente des signes de faiblesse. Dès lors, il convient, avant d'être confronté à une panne, d'envisager soit le remplacement des pièces défectueuses soit l'adhésion à un système d'alarme connecté avec télésurveillance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les différents devis des entreprises NGE Systèmes, Vérisure, EPS Télésurveillance, protection 24 du Groupe BNP Paribas nous ayant permis d'effectuer une étude approfondie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITE**

SURSOIT le point à l'ordre du jour qui sera examiné lors d'un prochain conseil municipal.

DEMANDE un autre devis comparatif auprès du Crédit Agricole.

8. Rapport annuel 2015 du SIARCE sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le rapport annuel 2015 du SIARCE sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement (en application des dispositions de l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales).

Le rapport relate la description des services, les indicateurs du service d'assainissement, les travaux réalisés et les projets et études à venir, la tarification de l'assainissement et recette du service ainsi que l'assainissement non collectif.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'**UNANIMITE**

PREND ACTE du rapport du SIARCE sur le prix et la qualité des services d'assainissement pour l'année 2015.

9. Rapport défense incendie 2016 de la Société des Eaux de l'Essonne

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le rapport défense incendie 2016 éditée le 27 octobre 2016 par la Société des Eaux de l'Essonne (S.E.E.).

Ainsi, le compte rendu de vérifications des 10 hydrants de Boigneville précise qu'il manque un carré de manœuvre sur l'hydrant N° 7 situé 35, rue de Saint Val et un capot sur l'hydrant n° 8 situé 3, rue de Paris.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'**UNANIMITE**

PREND ACTE du rapport défense incendie 2016 de la S.E.E

PROPOSE d'écrire à la S.E.E. pour leur demander de faire le nécessaire pour la conformité des hydrants n° 7 et n° 8

10. Rapport d'activités 2015 du SIROM sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le rapport d'activités 2015 sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers édité par la Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères (SIROM) de la région de Milly-la-Forêt.

Le rapport, à la fois administratif, technique et financier a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'**UNANIMITE**

PREND ACTE du rapport d'activité 2015 sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers.

11. Divers

11.1 – Arbres coupés par le SIARCE

Monsieur VALLEE signale que les arbres longeant l'Essonne sur sa propriété à Touvaux ont été coupés par le SIARCE car ceux-ci menaçaient de tomber. Depuis leur intervention, les troncs d'arbres coupés baignent dans l'Essonne.

Monsieur le Maire propose d'écrire au SIARCE pour les enjoindre à dégager les troncs d'arbres.

11.2 – Terrain de jeux et de pétanques

M.DESTOUCHES fait part à l'assemblée d'une demande de Boigneillois pour la mise en place d'un terrain de jeux et d'une allée de pétanques dans le jardin communal, derrière la mairie.

Monsieur le Maire propose de rencontrer les personnes qui ont émis ce souhait. Il précise néanmoins que l'allée existante qui longe la pâture peut servir aisément de terrain de boules.

11.3 – Branches d'arbres tombant sur le domaine public

M. DAMPIERRE informe la collectivité que des branches d'arbres des propriétés situées au 7, hameau de Prinvaux et au 30 rue de Saint Val dépassent sur le domaine public empêchant à certains endroits l'accès des piétons. Il insiste sur la dangerosité de cet état de fait.

Monsieur le Maire précise que, sur le fondement des articles L 2212-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, il peut mettre en demeure de procéder, dans le délai d'un mois aux travaux d'élagage et d'abattement destinés à mettre fin à l'avance des plantations sur l'emprise des voies communales.

A défaut, il serait contraint d'appliquer les termes de l'article sus-désigné et de faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage et ce, à la charge du propriétaire défaillant.

De plus, les propriétaires s'exposent, sur le fondement de l'article R 116-2 du code de la voirie routière à une contravention de la cinquième classe pour avoir, en l'absence d'autorisation, établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.

Il propose d'écrire prochainement aux propriétaires.

11.4 – Colis des anciens pour Noël 2016

Madame BERNARD, chargée de la commande des colis de Noël pour nos anciens, demande que la traditionnelle boîte de menthe poivrée soit remplacée par des bonbons à la menthe ou bien du thé.

Le conseil municipal est tout à fait favorable pour modifier le contenu des colis en remplaçant la boîte de menthe poivrée par un autre produit du Gâtinais.

Séance levée à 21 H 30

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits